

INFO

Édition spéciale no. 1

Élections municipales



Hôtel de ville

2627, rue Principale

Sainte-Justine-de-Newton, QC, J0P 1T0

Tél : 450-764-3573, Fax : 450-764-3180

Ste-justine@oricom.ca

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00, 13h00 à 16h30

Bibliothèque

Lundi : 18h30 à 20h00

Samedi : 10h00 à 11h30

Dates importantes

Jour du scrutin

Date : Dimanche 7 novembre 2021, de 9h30 à 20h00.

Lieu : Centre communautaire, 2842, rue Principale,
Sainte-Justine-de-Newton.

Jour du vote par anticipation

Dates : Dimanche 31 octobre 2021, de 9h30 à 20h00.

Lundi 1^{er} novembre 2021, de 9h30 à 20h00.

Lieu : Centre communautaire, 2842, rue Principale,
Sainte-Justine-de-Newton.

Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur du lieu de vote. N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité comprenant votre nom, photo et adresse actuelle afin de vous identifier et avoir le droit de vote.

Dépôt des candidatures

Dates : 17 septembre au 1^{er} octobre 2021.

Lieu : Hôtel de ville, 2627, rue Principale,
Sainte-Justine-de-Newton.

Heures : Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Attention : le vendredi 1^{er} octobre, le bureau sera ouvert de 9h00 à 16h30 de façon continue.

Vote par correspondance

Pour les personnes éligibles au vote par correspondance, la date limite pour déposer une demande est le 27 octobre 2021.

Responsables électoraux

En cas de question en lien avec le déroulement des élections, communiquez avec :

- **Natacha Gauthier**
Présidente d'élection
450-764-3573, poste 222
natacha.gauthier@sainte-justine-de-newton.ca
- **Claude Madore**
Secrétaire d'élection
450-764-3573, poste 223
claudemadore@sainte-justine-de-newton.ca

Vous pouvez également consulter notre site web www.sainte-justine-de-newton.ca/élections-municipales pour obtenir plus d'information, les formulaires, guides ou autres documents pertinents. Le site sera régulièrement mis à jour.

Il est également possible de se procurer les divers documents et formulaires au bureau municipal situé au 2627, rue Principale lors des heures d'ouverture du bureau.



VOTE PAR CORRESPONDANCE

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre domicile n'est pas situé sur le territoire de la municipalité ;
- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible ;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne ;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin ;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie ;
 - présentez des symptômes de COVID-19 ;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021. La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) et que vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du lundi 18 octobre 2021. Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

RECRUTEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Plusieurs postes sont à pourvoir lors des journées de votes par anticipation et le jour du scrutin :

- Préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)
- Scrutateur(trice) de section de vote
- Secrétaire de section de vote

Les descriptions de tâches et rémunération sont disponibles sur notre site web : <https://www.sainte-justine-de-newton.ca/élections-municipales>.

Si vous êtes intéressé à travailler pour l'élection municipale, communiquez au 450-764-3573 poste 221 ou par courriel à l'adresse natacha.gauthier@sainte-justine-de-newton.ca en indiquant votre nom, numéro de téléphone et si vous avez déjà occupé un poste lors d'élections municipales, provinciales ou fédérales.

Les jeunes de moins de 18 ans peuvent proposer leur service.